

RCS : SAINTES
Code greffe : 1708

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00190
Numéro SIREN : 497 791 525
Nom ou dénomination : 2 M.A.I

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2021 sous le numéro de dépôt 5833

Déposé le 29/09/2021
N° RCS 2007 B 190
N° de dépôt 833

2 M.A.I

Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros
Siège social : 84 Avenue de Saintes - 17240 ST GENIS DE SAINTONGE
RCS SAINTES 497 791 525

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 1^{er} septembre,
A 9 heures,

Les associés de la société 2 M.A.I, société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros, divisé en 100 parts de 150 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance faite par lettre recommandée à chaque associé.

Sont présents :

Monsieur Jean-Claude AUBIER, titulaire de	50 parts sociales,
Monsieur Lucky LOUSTEAU, titulaire de	50 parts sociales,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Claude AUBIER, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :


ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2021,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Copie certifiée conforme



Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élevant à 7 471,92 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	7 471,92 €
------------------------	------------

La totalité au compte « report à nouveau » déficitaire s'élevant ainsi à -89 825,84 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

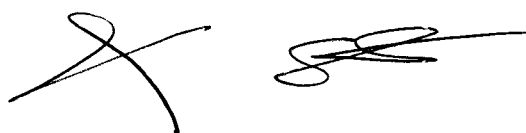
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

Copie certifiée conforme



QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération versée à Monsieur Jean-Claude AUBIER, gérant associé, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021, d'un montant de 38.643 euros.

L'Assemblée Générale approuve également la prise en charge par la société de l'ensemble des cotisations sociales personnelles de Monsieur Jean-Claude AUBIER, constitutive d'un complément de sa rémunération, autorisée suivant délibération des associés en date du 2 avril 2007, s'élevant pour l'exercice à la somme de 12.528 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération versée à Monsieur Lucky LOUSTEAU, gérant associé, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021, d'un montant de 38.525 euros.

L'Assemblée Générale approuve également la prise en charge par la société de l'ensemble des cotisations sociales personnelles de Monsieur Lucky LOUSTEAU, constitutive d'un complément de sa rémunération, autorisée suivant délibération des associés en date du 2 avril 2007, s'élevant pour l'exercice à la somme de 11.039 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION

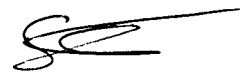
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants associés.

Copie certifiée conforme



2 M.A.I
Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros
Siège social : 84 Avenue de Saintes - 17240 ST GENIS DE SAINTONGE
RCS SAINTES 497 791 525

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élevant à 7 471,92 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	7 471,92 €
------------------------	------------

La totalité au compte « report à nouveau » déficitaire s'élevant ainsi à -89 825,84 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RÉSOLUTION

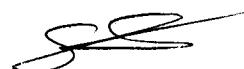
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération versée à Monsieur Jean-Claude AUBIER, gérant associé, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021, d'un montant de 38.643 euros.

L'Assemblée Générale approuve également la prise en charge par la société de l'ensemble des cotisations sociales personnelles de Monsieur Jean-Claude AUBIER, constitutive d'un complément de sa rémunération, autorisée suivant délibération des associés en date du 2 avril 2007, s'élevant pour l'exercice à la somme de 12.528 euros.

Copie certifiée conforme



CINQUIEME RÉSOLUTION


L'Assemblée Générale approuve la rémunération versée à Monsieur Lucky LOUSTEAU, gérant associé, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021, d'un montant de 38.525 euros.

L'Assemblée Générale approuve également la prise en charge par la société de l'ensemble des cotisations sociales personnelles de Monsieur Lucky LOUSTEAU, constitutive d'un complément de sa rémunération, autorisée suivant délibération des associés en date du 2 avril 2007, s'élevant pour l'exercice à la somme de 11.039 euros.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Copie certifiée conforme



2 M.A.I
Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros
Siège social : 84 Avenue de Saintes - 17240 ST GENIS DE SAINTONGE
RCS SAINTES 497 791 525

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mars 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

La société enregistre une hausse de son chiffre d'affaires de +105K€, soit +12,84%. Le taux de marge est en baisse, soit une baisse de -7,6K€ de marge de valeur.

Les charges externes diminuent de -6K€, et représentent 15,86% du chiffre d'affaires contre 18,6% en N-1.

Les charges de personnel diminuent de -108K€ :

- personnels salariés : -17K€ (19.262 heures payées contre 21.413 en N-1)
- rémunérations et cotisations pour les gérants : -91K€ (cotisations URSSAF appelées sur la moitié des revenus).

Les dotations aux amortissements diminuent de -3K€.

La société clôture cet exercice avec un bénéfice de +7K€ contre une perte de -97K€ en N-1.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice


Depuis le 31 mars 2021, date de la clôture de l'exercice, il est à noter qu'à la suite de la crise sanitaire liée à la COVID 19 en 2020, se poursuivant sur l'année 2021, la société peut s'attendre à un impact sur ses états financiers en 2021.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Néant.

Copie certifiée conforme


RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 920 337,30 euros contre 815 594,23 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,84%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à -12 329,35 euros contre 91 785,83 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -113,43%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 216 310,45 euros contre 207 222,65 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,39%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 145 951,79 euros contre 151 707,06 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3,79%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 8 885,67 euros contre 9 917,89 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -10,41%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 413 037,70 euros contre 522 398,12 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -20,93%.

Le montant des charges sociales s'élève à 75 369,36 euros contre 74 351,13 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,37%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 9 personnes contre 10 personnes pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 24 974,08 euros contre 27 676,87 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -9,77%.

Le montant des autres charges s'élève à 0,10 euros contre 113,94 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -99,91%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 884 529,15 euros contre 993 387,66 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -10,96%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 23 478,80 euros contre -86 007,60 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 127,30%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -15 628,88 euros (-11 773,16 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 7 849,92 euros contre -97 780,76 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 108,03%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -378,00 euros contre 483,00 euros pour l'exercice précédent,

Copie certifiée conforme


- de l'impôt sur les sociétés nul comme pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2021 se solde par un bénéfice de 7 471,92 euros contre une perte de -97 297,76 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 107,68%.

Au 31 mars 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 885 771,74 euros contre 679 501,96 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 30,36%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 7 471,92 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	7 471,92 €
------------------------	------------

La totalité au compte « report à nouveau » déficitaire s'élevant ainsi à -89 825,84 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 272 661,89 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ



Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir approuver la rémunération de la gérance.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE

Copie certifiée conforme



2 M.A.I
Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros
Siège social : 84 Avenue de Saintes - 17240 ST GENIS DE SAINTONGE
RCS SAINTES 497 791 525

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2021

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élevant à 7 471,92 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 7 471,92 €

La totalité au compte « report à nouveau » déficitaire s'élevant ainsi à -89 825,84 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1^{er} septembre 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Copie certifiée conforme



Comptes annuels

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021



SARL 2 M.A.I
84 AVENUE DE SAINTES
17240 SAINT-GENIS DE SAINTONGE
APE : 3320A-
Siret : 49779152500031



CABINET BASSANT LANGLET ET ASSOCIES

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de la région de Poitiers
Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Poitiers
72 Bis Rue Saint-Palais BP 50187

17100 SAINTES

Copie certifiée conforme



Sommaire

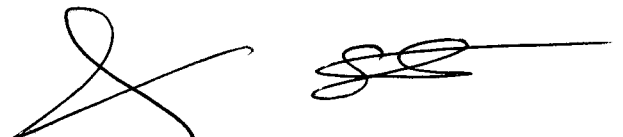
Etats de synthèse	3
Bilan	4
Compte de Résultat	6
Annexe	7

Comptes annuels

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021

Etats de synthèse

Copie certifiée conforme

Two handwritten signatures in black ink, one on the left and one on the right, positioned below the text 'Copie certifiée conforme'.

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/03/21	Net au 31/03/20
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	82 000		82 000	82 000
Immobilisations corporelles				
Constructions	238 777	151 808	86 969	99 119
Installations techniques, matériel et outilla	224 424	207 802	16 622	23 272
Autres immobilisations corporelles	66 686	65 700	986	3 452
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	748		748	748
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	612 635	425 310	187 325	208 591
Stocks				
Matières premières et autres approv.	119 208		119 208	106 909
En cours de production de biens	117 931		117 931	134 095
Créances				
Clients et comptes rattachés	228 986	1 910	227 076	104 692
Personnel	435		435	675
Etat, Impôts sur les bénéfices				10 048
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	12 874		12 874	15 334
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman	312		312	
Disponibilités	209 503		209 503	85 372
Charges constatées d'avance	11 107		11 107	13 786
TOTAL ACTIF CIRCULANT	700 388	1 910	885 447	470 911
COMPTES DE REGULANISATION				
TOTAL ACTIF	1 312 991	427 219	885 772	679 502

Copie certifiée conforme

Bilan

	Net au 31/03/21	Net au 31/03/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	15 000	15 000
Réserve légale	1 500	1 500
Autres réserves	345 988	345 988
Report à nouveau	-97 298	
RÉSERVE DE NÉCESSITÉ	7 472	97 298
TOTAL CAPITALS PROPRES	272 668	255 186
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	232 246	38 910
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	232 246	38 910
Emprunts et dettes financières diverses	5 398	6 785
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	193 162	224 489
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 907	42 503
Personnel	38 325	31 766
Organismes sociaux	21 308	20 261
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	39 596	36 915
Autres dettes fiscales et sociales	2 144	1 417
Dettes fiscales et sociales	101 374	90 359
Autres dettes	7 024	11 267
TOTAL DETTES	618 410	414 812
TOTAL PASSIF	885 772	679 502

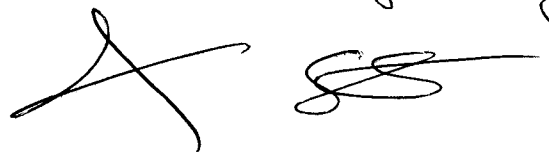
Copie certifiée conforme

Comptes annuels

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021

Annexe

Copie certifiée conforme



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 2 M.A.I

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2021, dont le total est de 885 772 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 7 472 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/06/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 15 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 7 ans
- * Matériel de transport : 3 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Règles et méthodes comptables

Conditions particulières d'activité pendant la période

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par la crise sanitaire du COVID-19 au 1er trimestre 2020.

L'entreprise a mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- obtention d'un prêt garanti par l'État ;

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise à la date de l'arrêté des comptes, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

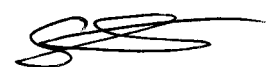
Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	82 000			82 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	82 000			82 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	235 291	3 486		238 777
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	224 424			224 424
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	60 520	222		60 742
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 944			5 944
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	526 179	3 708		529 887
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	748			748
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	748			748
ACTIF IMMOBILISE	608 927	3 708		612 635

Copie certifiée conforme

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial



	31/03/2021
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	82 000
Total	82 000

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	136 172	15 636		151 808
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	201 152	6 650		207 802
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	57 068	2 688		59 757
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 944			5 944
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	400 336	24 974		425 310
ACTIF IMMOBILISE	400 336	24 974		425 310

Copie certifiée conforme



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

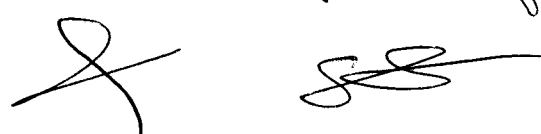
Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 253 402 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	228 986	228 986	
Autres	13 309	13 309	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	11 107	11 107	
Total	253 402	253 402	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Banque - Intérêts courus à recevoir	341
Total	341

Copie certifiée conforme



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 150,00 euros.

Dettes

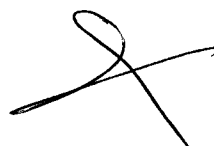
Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 613 110 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	232 246	78 756	121 615	31 875
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	5 398	2 775	2 622	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 907	73 907		
Dettes fiscales et sociales	101 374	101 374		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	200 186	200 186		
Produits constatés d'avance				
Total	613 110	456 998	124 237	31 875
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	200 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	8 051			
(**) Dont envers les associés	193 162			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 193 162 euros.

Copie certifiée conforme




Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 761
Dettes provis. pr congés à payer	21 761
Charges sociales s/congés à payer	5 696
Etat - autres charges à payer	1 862
Clients - RRR à accorder	816
Total	31 896

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	11 107		
Total	11 107		

Copie Certifiée Conforme

